PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Projet présenté par le Service Loire Risques Transports de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, pour la gestion de la surverse du val d'Orléans sur les communes d'Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Darvoy, Férolles, Jargeau, Sandillon, Sigloy, Tigy, Ouvrouer-les-Champs, Vienne en Val, Guilly et Neuvy en Sullias.

Par arrêté préfectoral du 07 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 38 jours, est prescrite du lundi 24 avril au mercredi 31 mai 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont M. Pierre COUTURIER est le président, MM. Bernard MENUDIER et François CHAGOT les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Jargeau.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- sur support papier en mairies d'Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Darvoy, Férolles, Jargeau, Sandillon, Sigloy, Tigy, Ouvrouer-les-Champs, Vienne en Val, Guilly et Neuvy en Sullias,
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au Président de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Jargeau à l'attention de M. le Président de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Jargeau, Guilly et Orléans Saint Marceau, selon l'agenda suivant :

MAIRIES	DATES	HEURES
JARGEAU (siège de l'enquête)	24 avril 2023	09h00 à 12h00
	31 mai 2023	15h00 à 17h30
GUILLY	27 avril 2023	09h00 à 11h00
	13 mai 2023	09h00 à 11h00
ORLEANS (mairie de proximité : Saint Marceau)	05 mai 2023	09h00 à 12h00
	31 mai 2023	14h00 à 17h00

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 16 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Direction départementale des territoires du Loiret (DDT45) – Service Loire Risques Transports ddt-slrt-loire@loiret.gouv.fr.